

PARTI SOCIALISTE

FÉDÉRATION
DE
L'HÉRAULT

Montpellier le 22 septembre 2009



SECRETARIAT
FÉDÉRAL

Aux militants

Chère et cher Camarade,

Le vote, qui se déroulera le 1^{er} octobre en même temps que le vote pour la désignation des Premiers des socialistes pour les élections régionales, ouvrira le chantier de la rénovation. Les militants ont un rôle déterminant à jouer pour mobiliser pour cette consultation.

Les modalités de vote pour la consultation militante comme pour la désignation du (de la) Premier(e) des socialistes aux élections régionales, conformément à nos statuts, sont les suivantes :

Pour pouvoir participer au vote les adhérent(e)s doivent :

- Avoir adhéré au plus tard le 31 mars 2009
- Être à jour de leurs cotisations d'adhérent(e) et d'élu(e). Il est possible de se mettre à jour jusqu'au scrutin, et le jour du vote.
- Pour les premiers des socialistes pour les élections régionales, être électeur(trice) dans l'un des départements de la région concernée.
- Les mineur(e)s et les étranger(e)s non communautaires votent dans la section de leur domicile (art 9.1.11).

Le vote est personnel et secret. Aucun vote par procuration n'est autorisé. Toute rature ou panachage rend le bulletin nul.

Les électeur(trice)s sont admis(es) à voter sur présentation de leur carte d'électeur(trice) (s'ils sont français et majeurs) ou d'un justificatif de domicile s'ils sont mineurs ou étrangers et de leur carte du Parti. Les électeur(trice)s doivent passer par un isoloir avant de déposer leur bulletin sous enveloppe dans l'urne.

Les électeur(trice)s signent eux-mêmes la liste d'émargement en face de leur nom.

Les bureaux de vote sont ouverts de 17h00 à 22h00.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce scrutin, je vous prie de croire, Chère et cher Camarade, à l'assurance de mes meilleurs sentiments socialistes.

Robert NAVARRO
Premier secrétaire fédéral